



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU NEUF AOUT DEUX MILLE VINGT-DEUX

DELIBERATION N°DCC2022-077

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération : 13

Absents : 6

Pouvoir : 5

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03 Août 2022

Date d'affichage : 10 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf août, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Madeleine GUGLIELMI, Achille MARTINETTI, Antoine PELLEGRINETTI

Absents représentés : Roselyne FOLACCI (par N. D. LIVRELLI), Jean-Baptiste GIFFON (par M.F. ORSONI) ; Thérèse MALU (par D. VINCENTI), Paul MAZZACAMI (par A. OTTAVI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

Secrétaire de séance élu : Marie-France ORSONI

OBJET : MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ET PROJETS D'ETABLISSEMENTS DES CRECHES COMMUNAUTAIRES.

Annexe : règlements intérieurs et projets d'établissement des deux EAJE intercommunaux

Le Président expose,

Vu le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Vu la délibération n°DCC2021-102 du 13 décembre 2021, adoptant les règlements intérieurs des structures intercommunales multi-accueil petite enfance de Bastelicaccia et d'Eccica-Suarella.

Considérant que ce décret entraîne des modifications communes au fonctionnement des Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants.

Le conseil ouï l'exposé du Président, et après lecture des annexes :

- **VALIDE** la modification des règlement intérieurs et projets d'établissements des crèches de Bastelicaccia et d'Eccica-Suarella tels qu'annexés à la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242000503-20220809-DCC2022-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/08/2022

Affichage : 10/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

